

APRES-MIDI PONEY

pour les enfants nés en 2015 et 2016

L'Office Intercommunal des Sports organise une sortie poney à l'Ecurie du Grand Chêne situé au village de L'essart à Saint Philbert de Bouaine.

Le vendredi 21 Avril 2023 de 10h à 12h

Cet après-midi est réservé uniquement aux enfants de **La Planche** nés en 2015 et 2016. Le nombre d'enfants étant limité à **15 enfants par commune**, il sera proposé une séance complémentaire le samedi 22 Avril 2023 (après-midi)

La **participation financière** demandée est de **8 € par enfant**.

Chèque à l'ordre de « OIS Aigrefeuille » à joindre à l'inscription, avec votre enveloppe timbrée pour la réponse.

Le coupon d'inscription est à retourner **avant le 31 Mars 2023** à la **Mairie de votre lieu d'habitation**

L'encadrement sera assuré par le centre équestre. **Pour le bon déroulement de la séance, les parents ne sont pas autorisés à accompagner les enfants le temps de l'activité.**

Bottes et jogging obligatoires.

Pour cette activité, ce sont les parents qui sont en charge du transport, une liste des enfants sera jointe à la réponse pour un éventuel covoiturage.

Aucun désistement sera accepté après le 3 avril 2023.

Le bureau de l'OIS.

Vos correspondants locaux: Alban GOIFFON 06 05 10 65 45

Angelique BOUCHAUD 06 48 89 23 61 – Pierrick LE GALLOU 06 87 18 23 13

✂

**INSCRIPTION
APRES-MIDI PONEY**

**Inscription à retourner avant le 31 Mars 2023 à
la Mairie de votre lieu d'habitation**

NOM :Prénom :

Date de naissance : Age :Téléphone :

Adresse :

Mail :

Je N'AUTORISE PAS la transmission de mon numéro de téléphone

Par rapport au fait que le nombre est limité, dans le cas où votre enfant ne serait pas retenu, seriez-vous disponible pour une éventuelle date supplémentaire samedi 22 Avril de 14h à 16h ?

Oui Non

Je soussigné.....autorise l'Office Intercommunal des Sports, à prendre les dispositions utiles en cas d'accident pouvant survenir au cours de l'activité.

Le.....Signature:

👆 👆 👆 👆 👆 👆 👆 👆 👆 👆

Merci de ne pas oublier : l'enveloppe timbrée à votre adresse, pour la réponse, et le chèque de 8€ à l'ordre de l'OIS d'Aigrefeuille, à joindre obligatoirement à votre inscription.

IMPORTANT ! Tout accident de l'enfant durant l'activité sportive exercée n'est pas de la responsabilité de l'O.I.S., mais sera couvert par l'assurance des parents.